Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_104-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sous la présidence de Monsieur Christophe LAUNAY, sur convocation en date du 23 juin 2026 qui leur a été adressée par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Armelle RIDARD ; Hania RENAUDIE ; Bruno GABARD ; Ronan COIGNARD ; Thierry CHAMAILLARD ; David BOULVAIS ; Sophie COUTANT ; Edwige MESSAGER ; Pascal NIZAN (à partir de la délibération N°CC-108/2026) ; Patrick POCARD (à partir de la délibération N°CC-115/2026) ; Kevin ARGENTIN ; Martine GOUEDO ; Marie-Noëlle AMIOT ; Damien GUIHUR ; Corinne PERRÉ ; Stéphane ROUAULT ; Jean-Luc GICQUEL ; Jean-Jacques MALEY ; Nicolas JAGOUDET ; Fanny LARMET ; Jack NOËL ; Michel BERTHO ; Didier BOURNE (à partir de la délibération N°CC-118/2026) ; Maud GAVAUD ; Fabienne BRIERO ; Didier PIRON ; Rasa MERECKAITE-BECKERIS ; Gérard REYNAUD ; Michel PICHARD ; Christelle CONOIR ; Josiane DENIS ; Philippe LOUAPRE ; Christophe LAUNAY ; Matthieu LE GOVIC ; Maïwenn RAULT ; Marie-Annick DREANO ; Frédéric POULIZAC ; Karine PRUNIER ; Adrien HAVARD ; Anita DUVAL ; Joël GUEGAN ; Patrick VERREY ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Fabienne TANGUY ; Maryannick LE DEVEHAT ; Jean-Charles SENTIER ; Nathalie IAFRATE ; Daniel LE RUYET ; Michel GORTAIS ; Yannick LE BORGNE ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET ; Lydia DENOUAL.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Pascal MARCHAND donne pouvoir à Frédéric POULIZAC, Clarisse GUILMOTO donne pouvoir à Christophe LAUNAY.

Conseillers communautaires absents :
Nellie JOLIVET ; Stéphane JAN.

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 58
Présents : 51, 52 à partir de la délibération N°CC-108/2026, 53 à partir de la délibération N°CC-115/2026, 54 à partir de la délibération N°CC-118/2026
Votants : 53, 54 à partir de la délibérationN°CC-108/2026, 55 à partir de la délibération N°CC-115/2026, 56 à partir de la délibération N°CC-118/2026
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET : N°CC-104/2026 – PROPOS LIMINAIRES – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE.

Rapporteur : Christophe LAUNAY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-6 et L.5211-6-1,

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_104-DE

Vu l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2025 portant composition de l'organe délibérant de Ploërmel Communauté selon la règle de droit commun,

Vu les résultats des élections municipales de la commune de La Grée-Saint-Laurent du 14 juin 2026,
La composition du conseil communautaire est désormais la suivante :

Communes	Nombre de sièges	Conseillers Communautaires titulaires	Conseillers communautaires suppléants
Brignac	1	Armelle RIDARD	Gérard LUCAS
Campénéac	2	Hania RENAUDIE Bruno GABARD	
Concoret	1	Ronan COIGNARD	Sarah MULLER
Croix-Helléan (La)	1	Thierry CHAMAILLARD	Fabien ADELYS
Cruguel	1	David BOULVAIS	Fabrice CARO
Évriguet	1	Sophie COUTANT	Vanessa COINTET
Forges de Lanouée	3	Edwige MESSAGER Pascal NIZAN Patrick POCARD	
Gourhel	1	Kevin ARGENTIN	Guillaume LELEVÉ
Grée-Saint-Laurent (La)	1	**Martine GOUEDO**	**Anabelle COLLOT**
Guégon	3	Marie-Noëlle AMIOT Damien GUIHUR Corinne PERRÉ	
Guillac	1	Stéphane ROUAULT	Katell VINCENT
Guilliers	1	Jean-Luc GICQUEL	Aurélie PIQUET
Helléan	1	Jean-Jacques MALEY	Claude LE TARNEC
Josselin	3	Nicolas JAGOUDET Fanny LARMET Jack NOËL	
Lantillac	1	Michel BERTHO	Gwénaël GILBERT
Loyat	2	Didier BOURNE Maud GAVAUD	
Mauron	4	Fabienne BRIERO Didier PIRON Rasa MERECKAITE-BEKERIS Gérard REYNAUD	
Ménéac	2	Michel PICHARD Christelle CONOIR	

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_104-DE

Mohon	1	Josiane DENIS	Marie-Annick BOUTÉ
Montertelot	1	Nellie JOLIVET	Loïc LE PEN
Néant-sur-Yvel	1	Philippe LOUAPRE	Jocelyne LAUR
Ploërmel	13	Christophe LAUNAY Matthieu LE GOVIC Maïwenn RAULT Pascal MARCHAND Marie-Annick DREANO Frédéric POULIZAC Clarisse GUILMOTO Stéphane JAN Karine PRUNIER Adrien HAVARD Anita DUVAL Joël GUEGAN Patrick VERREY	
Saint-Brieuc-de-Mauron	1	Charles-Édouard FICHET	Corinne DAVID-MENIER
Saint-Léry	1	Daniel MANENC	Isabelle ROCHERON
Saint-Malo-des-Trois-Fontaines	1	Fabienne TANGUY	Mélinda HOUSSIN
Saint-Servant	1	Maryannick LE DEVEHAT	Sophie CASSAR
Taupont	3	Jean-Charles SENTIER Nathalie IAFRATE Daniel LE RUYET	
Tréhorenteuc	1	Michel GORTAIS	Odette MORIN
Trinité-Porhoët (La)	1	Yannick LE BORGNE	Angélique THOMAS
Val d'Oust	3	Florence PRUNET Olivier MILLET Lydia DENOUAL	

Les communes ne disposant que d'un siège de conseiller communautaire bénéficient d'un conseiller communautaire suppléant.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants :** 53
. **Pour :** 53
. **Contre :** 0
. **Abstention :** 0

. **Suffrages exprimés :** 53
. **Majorité absolue :** 27

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_104-DE

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **PREND ACTE** de l'entrée au conseil communautaire de Madame Martine GOUEDO en tant que conseillère communautaire de la commune de La Grée-Saint-Laurent.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Christophe LAUNAY

Le secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.